

Communiqué de presse

Paris, le 5 février 2026 - Dans le cadre du suivi du drame de Crans-Montana, la FENVAC ainsi que les membres du pool d'avocats mobilisés aux côtés de la Fédération, ont été reçus ce jour par le procureur de la République adjoint et la cheffe du pôle "accidents collectifs".

Cette rencontre de travail constitue une **étape** dans l'organisation de l'accompagnement et la défense des victimes et de leurs familles, dans un contexte marqué par la **dimension transfrontalière** de l'événement.

La FENVAC a exposé au parquet :

- les attentes des victimes sur l'organisation d'une première réunion d'information ouverte aux victimes et à leurs familles ;
- la nécessité d'un lien direct entre la justice et les victimes ;
- les spécificités propres aux accidents collectifs d'après son expérience ;

La FENVAC remercie le parquet de Paris de son écoute et du temps qu'il lui a accordé.

L'engagement de la FENVAC est exclusivement tourné vers la protection des droits, la bientraitance et la réparation des victimes et de leurs proches.

Le drame de Crans-Montana oblige tous les intervenants à un devoir d'humilité, d'humanité et d'excellence tout au long du parcours judiciaire et indemnitaire à venir.

Forte de plus de trente ans d'expérience, la FENVAC continue à se mobiliser avec **exigence, responsabilité et détermination**, pour que l'après-drame ne devienne pas une épreuve supplémentaire pour les victimes de Crans-Montana et leurs familles.

Elle invite les victimes françaises et leurs familles à constituer une association qui deviendra un interlocuteur majeur des institutions françaises et suisses et se tient à leur disposition pour les accompagner.

Contact Presse :

01 40 04 96 87 - federation@fenvac.org